

◀ Rendez-nous nos élèves ! ▶

La DSDEN 49 bloque des inscriptions en collège public

Une famille qui souhaite inscrire un·e élève dans un collège public peut être confrontée à un refus de la part de l'inspection académique. C'est le constat dramatique fait dans certains collèges en cette veille de vacances.

Depuis quand le service public d'éducation refuse-t-il des élèves qui souhaitent s'inscrire dans leur collège de secteur ? La décision émane clairement de l'inspection académique qui n'a d'autre motif que de faire des économies sur le dos des familles.

Le nombre de classes est calculé sur le nombre d'inscriptions divisé par le seuil établi à 28 élèves par classe pour le niveau 6ème et à 30 pour les autres niveaux au collège.

Dans un collège du département, il est prévu 4 classes pour le niveau sixième, or le nombre de demandes potentielles des familles suffirait actuellement à l'ouverture d'une cinquième classe. Pourtant, l'inspection académique refuse ces inscriptions pour que l'établissement reste à 4 classes. Pire, elle rejette la faute à ces mêmes familles sous prétexte qu'elles n'auraient pas respecté des délais imposés par l'administration. Quid d'un déménagement pendant l'été ou en cours d'année ?

Ces familles sont sans solution si ce n'est d'aller vers l'enseignement privé.

Un autre scénario tout aussi plausible est qu'en réalité le choix de ces familles sera finalement accepté. Les enfants seront inscrits dans le collège de secteur au dernier moment, en septembre, lorsque les répartitions de service des enseignant·es et les emplois du temps seront faits. Les effectifs des classes concernées passeront à 30, voire plus, sans possibilité de réagir. Et le tour est joué.

L'inspection académique s'attaque clairement aux conditions d'apprentissage des élèves, aux conditions de travail des personnels d'enseignement et d'éducation. Seule la logique managériale est respectée, s'asseyant sans sourciller sur le principe même d'égalité et de gratuité du service public d'éducation.

Le scandale ne s'arrête pas là. Les injonctions de l'inspection académique adressées aux chef·fes sont claires : pour une ouverture de classe décidée en juillet, il n'y aura qu'un reliquat d'heures accordé à l'établissement, de quoi faire des groupes dans certaines matières, mais pas le volume d'heures attribué normalement à une classe entière.

C'est ce qui est arrivé à certains collègues du 49 qui doivent en cette fin d'année ajuster tous les projets établis jusqu'alors. Ils auront finalement plus de classes que prévu mais avec moins d'heures postes que ne l'impose la réglementation. Les collègues doivent supprimer des projets pédagogiques entiers, déjà travaillés depuis plusieurs mois, et se voient imposé·es de nombreuses heures supplémentaires pour pallier ce manque d'heures postes.

Voici comment depuis plusieurs années les politiques démantèlent progressivement les services publics afin d'assurer la viabilité du privé. L'éducation nationale ne fait pas exception quelque puisse être le discours des différent·es ministres de l'éducation.

SUD éducation 49 revendique l'ouverture de toutes les classes nécessaires et l'attribution d'heures postes à hauteur des besoins

L'école n'est pas une entreprise, l'éducation n'est pas une marchandise !